

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 29 septembre 2020

N° 2020 - 26

Nombre de délégués en exercice :	15	L'an deux mil vingt, le 29 septembre à 09 heures 30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département à Montauban, sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.
Présents :	13	
Votants :	14	
Nombre de voix :	18	
Date de la convocation :	22 septembre 2020	

Présents : Mmes BOURDONCLE et PALMIE, MM. ARLANDES, BESSEDE, DEPRINCE, MERIEL, PORTAL, REGAMBERT, RONCHI, ROUMIGUIE, SALOMON, VERIL et WEILL (pouvoir de Mme BAREGES).

Absents excusés : M. HEBRARD

Assistaient à la séance : M. GAILLARD (Payeur Départemental)
Mme LAYMAJOUX (Direction de l'Environnement-Conseil Départemental)
Mme FOURQUET (Syndicat Départemental des Déchets)
Mme MOULIS (Syndicat Départemental des Déchets)

OBJET : FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Après l'élection du Président, le Comité Syndical procède à l'élection des Vice-Présidents.

Cependant, au préalable, il appartient au Comité Syndical de se prononcer sur le nombre de postes de Vice-Présidents à créer.

L'article L 5211-10 du CGCT prévoit que « le nombre de Vice-Présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20% de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze Vice-Présidents.

Toutefois, si l'application de la règle définie à l'alinéa précédent conduit à fixer à moins de quatre le nombre des Vice-Présidents, ce nombre peut être porté à quatre. »

Selon la règle des 20% maximum, le nombre de Vice-Présidents ne peut pas excéder trois, l'effectif total étant de 15.

L'article 6.2 des statuts du Syndicat Départemental des Déchets précise que le nombre de Vice-Présidents ne peut pas être inférieur à quatre.

Le nombre de Vice-Présidents est donc fixé à quatre.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de créer 4 postes de Vice-Présidents.

*
**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **DECIDE** de la création de 4 postes de Vice-Présidents.

Fait et délibéré le 29 septembre 2020

Le Président,
Michel WEILL

